



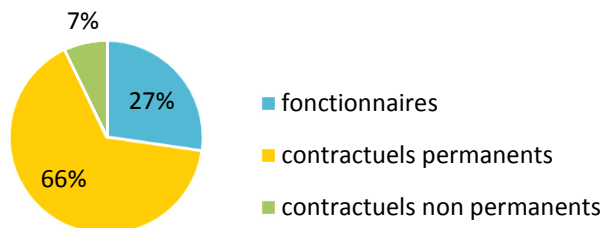
## COMMUNE DE SAINT DENIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

### Effectifs

#### ➔ 2 500 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 682 fonctionnaires
- > 1 642 contractuels permanents
- > 176 contractuels non permanents



#### ➔ 80 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 8 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### ➔ Précisions emplois non permanents

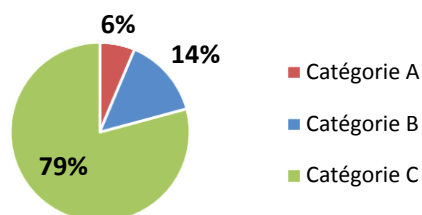
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 33 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

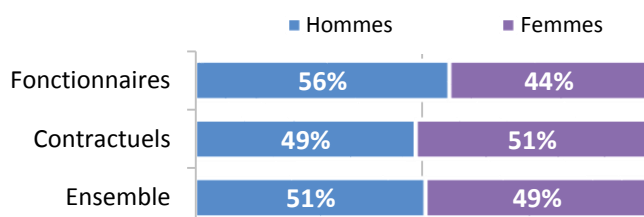
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	37%	24%	28%
Technique	40%	58%	52%
Culturelle	6%	2%	3%
Sportive	7%	2%	3%
Médico-sociale	4%	14%	11%
Police	6%		2%
Incendie			
Animation	2%	1%	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

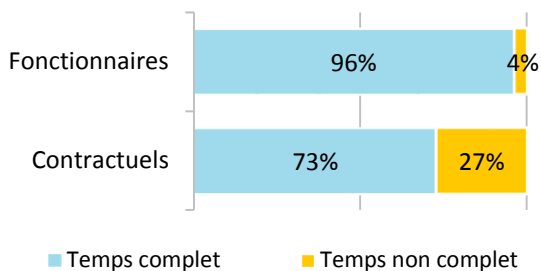


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

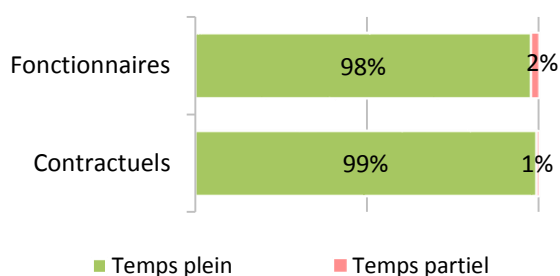
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Agents de maîtrise	22%
Adjoints administratifs	18%
ATSEM	9%
Rédacteurs	6%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	58%	85%
Technique	3%	24%
Culturelle	2%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel  
3% des femmes à temps partiel

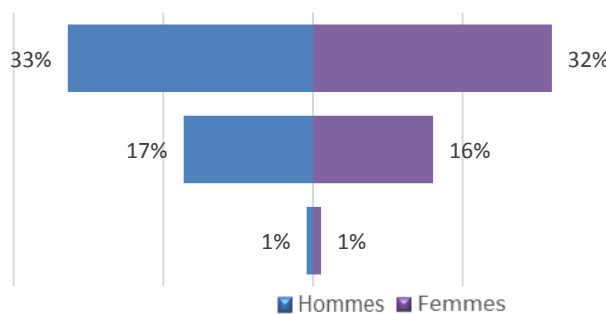
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 52 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	53,64
Contractuels permanents	51,78
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>52,32</b>
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	37,70

de 50 ans et +  
de 30 à 49 ans  
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 2 262,10 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 672,46 fonctionnaires
- > 1 487,44 contractuels permanents
- > 102,20 contractuels non permanents

4 117 022 heures travaillées rémunérées en 2021

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	155,62...
Catégorie B	329,19...
Catégorie C	1675,09 ETPR

## Positions particulières

- > 5 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 15 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 3 agents en congés parental
- > 40 agents en disponibilité
- > 8 agents détachés au sein de la collectivité
- > 7 agents détachés dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- ➔ En 2021, 279 arrivées d'agents permanents et 155 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
2 200 agents	2 324 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↘	-5,0%
Contractuels	↗	10,8%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>5,6%</b>

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	61%
Fin de contrats remplaçants	10%
Démission	8%
Décès	5%
Rupture conventionnelle	4%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	97%
Réintégration et retour	3%
Recrutement direct	0%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

- ➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 67% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ 317 avancements d'échelon et 30 avancements de grade

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- ➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	50%
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	50%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 56,02 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>187 497 070 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>105 040 580 €</b>	➔	<b>Soit 56,02 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	----------------------	------------------------------	----------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>71 279 980 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	
Primes et indemnités versées :	17 608 019 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 830 970 €		<b>2 626 578 €</b>
Nouvelle Bonification Indiciaire :	313 459 €		
Supplément familial de traitement :	169 669 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	68 586 €	50 723 €	43 465 €	31 631 €	37 251 €	25 219 €
Technique	80 355 €	45 995 €	50 498 €	33 480 €	39 673 €	26 608 €
Culturelle	52 242 €		42 977 €	28 612 €		25 869 €
Sportive	62 757 €		43 233 €	27 555 €		
Médico-sociale	49 501 €	32 706 €			35 802 €	26 779 €
Police			50 978 €		42 898 €	
Incendie						
Animation			44 165 €	19 625 €	33 876 €	23 356 €
<b>Toutes filières</b>	<b>68 859 €</b>	<b>48 259 €</b>	<b>45 095 €</b>	<b>30 615 €</b>	<b>38 889 €</b>	<b>26 297 €</b>

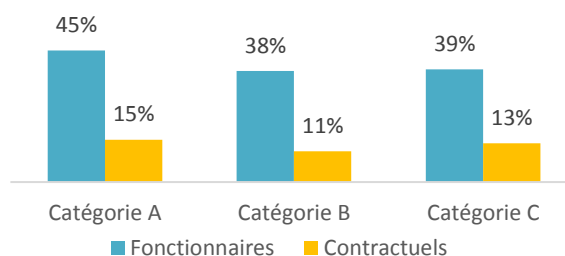
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 24,7 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>40,14%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>13,24%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>24,70%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 50797 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 51230 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

- ⇒ En 2021, 65 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

## Absences

➔ En moyenne, 23,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 11,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,14%	3,25%	3,51%	0,55%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	6,33%	3,25%	4,16%	0,55%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,18%	8,17%	8,76%	0,77%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 5 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 33,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 57 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 2,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 147 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**164 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 20 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 89 % sont en catégorie C\*

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
2 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**  
8 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 5 500 €  
Coût par jour de formation : 688 €

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 206 079 €

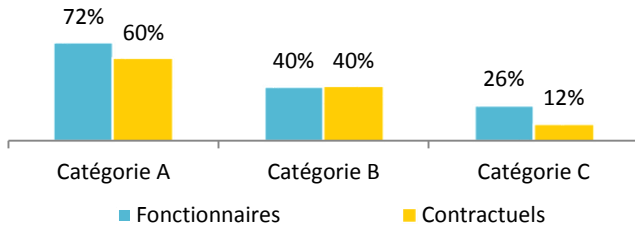
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

## Formation

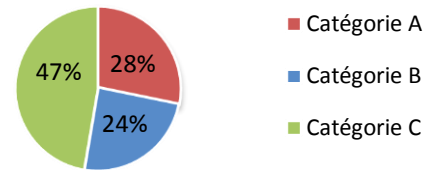
➔ En 2021, 22,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 1 813 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 880 799 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Coût de la formation des apprentis	13 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	21 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	63%
Autres organismes	37%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

## Relations sociales

➔ Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2021

➔ Comité Technique Territorial

3 réunions en 2021 dans la collectivité  
4 réunions du CHSCT



Commissions Consultatives Paritaires

1 réunion en 2021 dans la collectivité

## Précisions méthodologiques

### ➔ <sup>1</sup> Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### ➔ <sup>2</sup> Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2022

Version 1